

Questions d'histoire

Histoire ancienne

Gouverner un empire, de 284 à 410 de notre ère

Le programme commence avec l'invention d'une nouvelle organisation du mode de gouvernement et d'une nouvelle façon de gouverner l'Empire romain, qui rompt avec le système mis en place avec le principat augustéen, à la suite d'années de pressions militaires extérieures et de rivalités internes menaçant l'unité de l'Empire au III^e siècle. L'année 284 est celle du triomphe de Carin sur les Quades, de Numérien en Syrie, et de la proclamation de Dioclétien empereur. Elle est aussi le point de départ d'une reconstruction du pouvoir impérial et d'une réorganisation administrative. Le partage du pouvoir et ce qui deviendra la Tétrarchie s'installent.

La période proposée au programme s'achève avec le sac de Rome par Alaric en 410, date terminale qui a largement valeur symbolique, l'Empire romain ne disparaissant pas avec la prise de Rome par un Goth plus ou moins intégré dans les structures impériales et le fonctionnement de l'État. On peut néanmoins y voir un signal car si les événements de 410 n'eurent que peu d'effets immédiats, ils n'en marquèrent pas moins le début d'un processus de fragmentation politique de l'Empire romain d'Occident, où l'arrivée de groupes barbares, phénomène qui a commencé avant 410, allait être lourde de conséquences.

Quatre grandes figures - Dioclétien, Constantin 1^{er} (Le Grand), Julien dit l'Apostat, et Théodose 1^{er} (Le Grand) - jalonnent l'intervalle au cours duquel l'empereur est toujours le centre de l'univers, ou perçu comme tel. Qu'il y ait un, deux empereurs ou davantage, une ou deux capitales, et plusieurs résidences impériales, ne modifie pas cette réalité : c'est aux noms des empereurs que sont émises les lois et celles-ci sont à suivre dans l'univers, dans toutes ses parties, comme il est indiqué dans le *Code Théodosien*. Ainsi, la séquence chronologique proposée est celle de changements profonds tant dans la perception de l'idée d'un empire « sans fin » par ses habitants, que dans leurs relations avec le détenteur de l'*imperium* ou avec ceux qui sont à l'extérieur de l'Empire.

La formulation « gouverner **un** empire » plutôt que l'Empire prend acte d'une réalité de fait : l'empire unitaire tel qu'il existait aux deux premiers siècles de notre ère disparaît et doit conduire - non à réfléchir au sens du mot « empire » dans une perspective comparatiste, ou marquée du sceau des sens moderne ou contemporain, anachroniques pour l'Antiquité romaine, - mais bien à revenir aux sources de l'*imperium*. S'il s'agit bien de l'empire romain, c'est-à-dire de l'espace administré par qui est détenteur de l'autorité, la question est de le définir et l'identifier pour ce qu'il est en temps et en lieu, c'est-à-dire de comprendre les évolutions et les ressorts d'un pouvoir (*imperium*) qui devient monarchique dans les moyens de gouverner, et de s'interroger aussi sur ses limites. La formulation avec l'article indéfini doit permettre aussi d'envisager les partages territoriaux internes et de prendre en compte ce qui est à l'extérieur de l'empire romain.

La période tétrarchique divise de fait le territoire impérial romain en deux entités, très différentes à de nombreux points de vue - l'Occident et l'Orient - même si l'idéologie impériale continue d'affirmer l'unité de l'Empire. Les réformes entreprises inaugurent une nouvelle façon de gouverner, plus autocratique que sous le Haut-Empire.

Ce long quatrième siècle est marqué par une uniformisation et une systématisation du contrôle, progressives, à tous les échelons de l'organisation administrative de l'Empire. Le programme proposé permet d'étudier la question des pouvoirs : celui des dynasties, de la cour, des « fonctionnaires », des grandes familles notamment ; le rôle de l'armée. Se pose aussi la question des relais du pouvoir, de l'empereur vers les cités, et inversement. Les cités ne seront pas étudiées en elles-mêmes mais dans leur relation avec le pouvoir et leur participation au gouvernement du territoire. Les sources écrites témoignent de rivalités ou de concurrences entre les différents acteurs/échelons du pouvoir, c'est donc aussi la question de l'adhésion à l'Empire qui est posée. La maîtrise de l'espace hérité des siècles précédents et sa préservation, essentielle, passe aussi par un morcellement et un nouveau découpage des provinces, la mise en place d'une hiérarchie claire et systématisée des autorités, avec la création des diocèses et des préfetures du prétoire.

Dans la nouvelle définition des modes de gouvernement, la question religieuse, notamment avec le règne de Constantin, fait également partie du programme, avec la présence différenciée du christianisme entre Orient et Occident, l'affirmation du pouvoir des évêques et la question du césaropapisme. Il s'agira donc aussi d'étudier la ou les conceptions chrétiennes du pouvoir impérial et les « lois religieuses des empereurs romains ».

Les populations extérieures qui migrent vers le territoire romain seront envisagées en ce que leurs installations sont contrôlées par le pouvoir impérial. On mettra en évidence les nouvelles données à la suite de la défaite d'Andrinople en 378, les transformations progressives du rapport de forces et les nouvelles conditions d'entrée des *externi* dans l'Empire.

Le sujet invite donc à réfléchir - à partir d'une variété et d'une abondance de sources écrites (textes littéraires, compilations juridiques, inscriptions) et matérielles (notamment monnaies, statuaire, artefacts, monuments) - à la conception de l'Empire romain, mais aussi aux facteurs d'unité et de morcellement d'un empire au contact d'autres (populations, peuples et leurs systèmes politiques) ; et ce en termes territoriaux (politiques et militaires), religieux et ethniques, et de brassages culturels. Enfin la recherche sur les « barbares », sur leurs statuts sociaux et juridiques s'est considérablement renouvelée depuis deux décennies et doit conduire à s'interroger non plus seulement en termes de déclin, d'opposition ou de refus, mais aussi de collaboration et d'intégration.

Histoire médiévale

Église, société et pouvoir dans la chrétienté latine (910-1274)

Le sujet découle de la reconsidération par l'historiographie lors des trois dernières décennies de la place et du rôle de l'Église dans l'histoire sociale et politique des siècles centraux du Moyen Âge. La mise en avant de l'Église implique une compréhension large et évolutive de celle-ci, que reflète la polysémie du terme *ecclesia* lui-même, qui, entre le X^e et le XIII^e siècle, peut renvoyer tour à tour et non sans tensions, à la société chrétienne (au sens où la société ne peut être pensée en dehors de sa structuration en Église), au lieu de culte (sanctuaire mais aussi objet de compétition seigneuriale et instrument majeur de la « paroissialisation » de la société) ou à la hiérarchie ecclésiastique, dans un contexte général de renforcement décisif de l'institution ecclésiastique associant sa distinction croissante d'avec la société des laïcs et les pouvoirs séculiers, et sa volonté de dominer l'une et les autres.

Le cadre chronologique large, qui embrasse près de quatre siècles, a en effet pour intérêt de mettre en valeur les profondes transformations qui affectent la chrétienté latine durant cette période

marquée, en son cœur, par la réforme traditionnellement dite « grégorienne », que l'on considérera dans une acception renouvelée et élargie, à la fois sur le plan chronologique (en considérant ses prémisses impériaux, dans les années 1040-1050, et surtout ses effets de longue durée, récapitulés dans le concile de Latran IV de 1215 et prolongés par l'affirmation de la théocratie pontificale) et sur le plan thématique (en débordant largement du cadre institutionnel de la « querelle des investitures » ou de la discipline statutaire et morale imposée au clergé à travers les combats contre la « simonie » et le « nicolaïsme »).

Un point de départ commode est la fondation de l'abbaye de Cluny, en 910, symbole de la place croissante prise par les moines dans la société. Un point d'aboutissement équivalent est constitué par le 2^e concile de Lyon, en 1274, qui voit l'affirmation d'une papauté théocratique que ses difficultés politiques en Italie n'empêchent pas de présider à la consolidation de l'institution ecclésiastique, à la réorganisation des ordres religieux et à l'une des tentatives les plus abouties (mais aussi les plus ambiguës) d'union des Églises latine et grecque.

Les termes du sujet sont donc à comprendre dans leur association et leur interaction. Ils invitent à ne pas envisager les transformations internes de l'Église (définition du clergé et distinction des clercs et des moines, renforcement de la hiérarchie ecclésiastique et affirmation du pouvoir pontifical, essor du droit canonique et « juridisation » de l'institution, passage des congrégations aux ordres, « bureaucratisation » de la monarchie pontificale...) sans les rapporter et les lier aux mutations sociales et politiques qu'elles affectent également profondément et avec lesquelles elles interagissent en permanence. Le spectre des thématiques envisagées est donc vaste. Il embrasse : 1) tous les rapports entre mondes ecclésiastiques et pouvoirs séculiers, de l'empire au petit seigneur, des aspects institutionnels et politiques aux rapports sociaux (contrôle de l'épiscopat et des monastères, emprise aristocratique ou ecclésiastique sur les lieux de culte et les patrimoines, économie du don et pratiques de la conversion, compétition pour le *dominium* universel entre le pape et l'empereur...) ; 2) la prise en charge des populations, des dynamiques de peuplement (rôle de l'église et du cimetière) à l'encadrement seigneurial (rivalités et/ou associations entre clercs et laïcs, enjeux spatiaux et territoriaux, essor des seigneuries d'Église et des prélèvements ecclésiastiques) et pastoral (situation des desservants, rôle des sacrements et de la prédication, administration territoriale du clergé, rôle des nouveaux ordres religieux, des chanoines réguliers aux ordres mendiants) ; 3) le contrôle des croyances et des pratiques sociales qui en découle, de l'encadrement de la guerre (paix de Dieu, croisade, tournois et chevalerie, mercenariat, fiscalité), de la sexualité (définition des clercs et des laïcs au regard de la norme sexuelle et matrimoniale, contrôle du mariage et des alliances), des activités économiques (du travail agricole aux échanges et au prêt), de la mort (pratiques de commémoration, contrôle des lieux de sépulture, pastorale de la mort et de l'au-delà) ou du savoir (maîtrise de l'écrit et de la culture légitime), à la fabrique de l'exclusion et de l'hérésie (rapports aux juifs et aux musulmans, distinction d'avec les Grecs, affaires d'hérésie, justice d'Église et Inquisition) ; 4) enfin, l'ensemble des réactions ou des résistances que les transformations de l'Église peuvent susciter, des écrits polémiques à l'anticléricisme en passant par la culture courtoise ou la refondation des pouvoirs séculiers (idéologies impériale ou royale, affirmation des communes urbaines, essor du droit civil).

Dans cet esprit, le cadre géographique est celui de la chrétienté latine dans son ensemble, car il s'agit moins d'étudier les évolutions particulières des différents espaces qui la composent que d'en approcher la logique et les dynamiques globales, en prenant en considération aussi bien ses centres (à commencer par Rome) que ses périphéries, qui peuvent être le foyer d'expérimentations inédites et qui sont par ailleurs en évolution du fait de l'expansion du monde latin aussi bien dans l'espace méditerranéen qu'en Europe centrale et septentrionale. Il ne s'agit pas de connaître de manière détaillée l'histoire propre de chacun de ces espaces, mais de les intégrer au sein d'une histoire générale ordonnée autour des transformations des rapports entre Église, société et pouvoir (à ce

titre, si la croisade participe de ces transformations, notamment en ce qu'elle contribue au renforcement de la papauté, le récit événementiel des croisades, tout comme l'évolution des États latins d'Orient n'ont pas à être pris en compte par les candidats).

Les sources mobilisables sur ce sujet et susceptibles de donner lieu à commentaire sont de nature très variée : historiographique, normative et canonique, hagiographique, diplomatique, épistolaire, polémique, mais aussi iconographique, monumentale et archéologique. Leur distribution dans l'espace est toutefois inégale, ce qui explique que seront privilégiées les régions les mieux pourvues, à savoir les espaces occidentaux (Italie, France, pays germaniques, péninsule ibérique, îles britanniques).

Ce sujet recouvre de larges dimensions des programmes actuels des classes de 5^e et de Seconde. Le thème 2 de la classe de cinquième, intitulé « Société, Église et pouvoir politique dans l'Occident féodal (XI^e-XV^e siècle) » est particulièrement concerné par cette question, la dimension religieuse et ecclésiastique étant bien évidemment mobilisée dans les trois sous-thèmes définis, concernant « l'ordre seigneurial » dans les campagnes, mais aussi « l'émergence d'une nouvelle société urbaine » et « l'affirmation de l'État monarchique dans le royaume des Capétiens ».

On notera que le thème 1 de la même classe de cinquième, « Chrétientés et Islam (VI^e-XIII^e siècle), des mondes en contact » permet d'aborder la question des rapports entre chrétientés occidentale et orientale.

Le thème 1 du programme de seconde du lycée général et technologique intitulé « Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge » met en avant de « grands ensembles de civilisation » et incite dans son second chapitre, « La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations », à évoquer l'évolution de la chrétienté latine. Le point de passage et d'ouverture « Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade » suppose une réflexion sur les ordres religieux et leur évolution, sur la papauté et sur l'idée de croisade.

Enfin, l'étude de cette question nourrit la réflexion pour aborder le thème 5 du programme de première de la spécialité « histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques » dont la vocation est « d'analyser les relations entre États et religions ».

Histoire moderne

Pouvoirs et sociétés rurales : France et ses colonies : 1634-1814

L'objectif de cette question est de donner à qui préparera le concours une solide formation sur le monde dans lequel vécut longtemps l'immense majorité des Français, monde aujourd'hui lointain et souvent oublié : les campagnes. L'angle d'approche retenu, les pouvoirs et les sociétés rurales, l'a été précisément parce qu'il permet de prendre en compte un maximum d'aspects de la vie qu'on y menait. Si la question n'est pas d'abord d'histoire agraire, il importe de préciser aux étudiants qu'elle suppose de savoir ce que sont un village, des hameaux, des champs, des prés, des bois, des cultures et des bêtes dans la diversité de la France.

Le programme inclut toutes les formes de pouvoir dans et hors les campagnes s'exerçant sur les ruraux, avant et après la Révolution. Ces pouvoirs sont à prendre dans toute leur variété, qu'ils soient socio-économiques, religieux, culturels, judiciaires, fiscaux, politiques et administratifs, militaires..., en examinant la seigneurie, les chatelains et les notables, la paroisse, son clergé comme ses marguilliers et la communauté d'habitants (pas toujours distincte de la précédente) puis ce qu'il advient d'elles.

Le programme met donc l'accent sur la dynamique évolutive des interactions entre les relais du pouvoir central et le plan local : pouvoirs politiques et administratifs (l'intendant, le subdélégué, le procureur général syndic, les assemblées de district, d'arrondissement, de département, le représentant en mission, le commissaire du Directoire, le préfet et le sous-préfet du Consulat et de l'Empire), pouvoirs judiciaires et de police (officiers de justice jusqu'aux Gens du roi au parlement, juges élus de la Révolution, nommés sous l'Empire), la fiscalité qui rend l'Etat plus présent, au risque de déstabiliser les communautés rurales. Il met en valeur la part prise par les ruraux eux-mêmes dans la mise en œuvre de pouvoirs, proches ou lointains : receveurs et juges de seigneurie, gardes seigneuriaux et aussi communautaires, sergents, huissiers, notaires, fermiers des dîmes, agents de la Ferme générale puis des contributions indirectes, maréchaussée d'Ancien Régime puis gendarmerie, agents des douanes. Il fait voir les formes d'organisation collective locale car le pouvoir ne vient pas toujours d'en haut et du dehors : administratives (communautés villageoises et paroisses, assemblée d'habitants puis maire et conseil municipal), religieuses (fabriques, confréries, et consistoires protestants en leur temps), culturelles (bachelleries), politiques (sociétés politiques révolutionnaires), militaire (milice d'auto-défense, garde-côtes, garde nationale). Il s'agira notamment de saisir les champs d'application de leur compétence, tels les règlements des usages agraires collectifs et la mise à disposition des biens communaux, l'organisation des festivités collectives, notamment.

Sociétés rurales : le pluriel s'impose car il n'y a pas qu'un seul type d'organisation sociale en France mais une grande diversité. Les hiérarchies ne sont pas les mêmes d'une partie du royaume à une autre et parfois à l'intérieur d'une même province ou plus tard d'un même département. Cela est à relier aux modes de possession et d'exploitation du sol, aux paysages agraires, aux formes de l'habitat, à la densité de la population et notamment de la population noble, aux statuts personnels, aux diverses activités rurales qui ne sont pas exclusivement agricoles, aux régimes successoraux différents. Les mobilités sociales, ascendantes ou descendantes, au sein du monde rural font partie du sujet, ainsi que les formes de la charité et de l'assistance aux pauvres. Une attention particulière pourra être portée à ce qui fait ou défait une collectivité locale, surtout lorsqu'elle est confrontée aux exigences changeantes, voire contradictoires, des pouvoirs. La variété des relations sociales et de la vie locale sera également à prendre en compte. Ne négligeons pas les pouvoirs non constitués, mais pourtant présents au sein des villages : dominants économiques d'abord comme les grands propriétaires (nobles ou pas), les bailleurs de manière générale, les grands fermiers et grands métayers, « les coqs de villages », les meuniers, les notaires en raison de leur place centrale au sein du réseau du crédit mais aussi les patrons ruraux comme urbains, dispensateurs de travail régulier ou saisonnier ; dominants culturels ensuite comme les clercs, les maîtres d'école, les gens de loi, les alphabétisés.

N'oublions pas la dimension largement familiale des relations sociales au village. Elle se déploie en interne avec l'autorité du chef de famille et la situation des veuves, selon l'organisation et la taille des familles dans leur différenciations sociales et régionales, avec les stratégies successorales. Mais elle est aussi interfamiliale, prenant la forme de « stratégies » matrimoniales, comme aussi de parrainages avec ce qu'ils impliquent de pouvoir symbolique et de devoir de solidarité.

Tous les acteurs du décroisement des campagnes sont enfin à prendre en compte, les intermédiaires politiques, culturels, socio-économiques avec le monde extérieur et notamment la ville (migrants saisonniers, relais de poste, marchands urbains développant la proto-industrialisation, colporteurs, troupes de comédiens ou de soldats, gens de loi du bourg ou de la ville, clercs missionnaires de la Réforme catholique), en raison de leur capacité à influencer sur l'équilibre interne des relations de pouvoir au sein des villages. Les campagnes n'étant pas repliées sur elles-mêmes, on examinera attentivement les diverses interactions qui président à leur ouverture/fermeture politique, culturelle et religieuse, qu'il s'agisse de la mise en œuvre paroissiale de la Réforme catholique et des formes de détachement religieux, de la propagation des idées



nouvelles des Lumières, des idéaux révolutionnaires, de l'entreprise de déchristianisation révolutionnaire et des résistances rencontrées, des voies de l'alphabétisation, et de la politique d'imposition du Français. Ces différents phénomènes ont des chronologies souvent variées localement.

D'un côté, les campagnes sont la base des différents pouvoirs, par les revenus qu'elles dégagent. La masse, longtemps sans équivalent en Europe, des producteurs et des contribuables ruraux français fait durablement la force de l'État monarchique, en plus de l'opulence des élites. Et cela demeure vrai sous la Révolution puis le régime napoléonien qui entendent capter, en plus, les hommes par la conscription. Les enjeux agraires ont une portée à la fois politique et socio-économique et, comme tels, sont durablement matière à désaccord entre les Français. D'un autre côté, des conflits de nature variée traversent les communautés rurales, qu'ils soient internes, sociaux-économiques ou liés à l'emprise (fiscale, militaire, culturelle, agronomique) du pouvoir central. Celle-ci s'avère croissante mais sans être régulière pour autant. La question des solidarités au sein des communautés, de leur capacité à créer de l'unanimité ou au contraire de leur propension à éclater face aux divers enjeux politiques, culturels, religieux économiques et sociaux, sur la longue durée, s'articule avec celle des formes du conflit. La capacité des ruraux à peser sur les ordres politiques et sociaux est au centre des interrogations : avec les grandes jacqueries du XVII^e siècle, le XVIII^e à la fois rébellionnaire et procédurier, la Grande Peur, les révoltes agraires, antiseigneuriales et frumentaires de la Révolution ainsi que les soulèvements de l'Ouest intérieur ou du Midi, en attendant les refus de la conscription impériale. Il faut prendre en compte la multiplicité et l'évolution des modes de résistance et de contestation (révoltes armées, mobilisations collectives, grève des dîmes, désertions, inertie hostile, recours à la justice...) et aussi les modalités d'acceptation et de coopération intra et intercommunautaires comme avec l'Etat ou la ville, siège des pouvoirs. La prétendue passivité des ruraux pourra ainsi être appréciée à sa juste valeur.

Aussi bien les pouvoirs que les sociétés rurales sont à envisager sur une assez longue durée de près de deux siècles, ce qui permet d'apprécier les continuités ou les évolutions lentes comme de mettre en évidence les ruptures et les recompositions liées à la Révolution et à la stabilisation napoléonienne.

La question commence en 1634, année qui voit le roi légiférer sur les tailles et envoyer deux intendants dans chaque généralité pour assurer leur régalement, prélude à l'entrée en guerre de la France contre la monarchie espagnole puis aux grandes révoltes antifiscales. Ce temps est aussi, outre-Atlantique, celui des premières implantations aux Petites Antilles et du fragile retour dans la vallée du Saint-Laurent après une première conquête anglaise de Québec. La période considérée s'achève avec la fin du Premier Empire, soit 1814 qui signifie l'invasion étrangère et l'abdication de Napoléon, alors que la France coloniale est désormais réduite à quelques îles dispersées.

L'espace du programme comprend la France métropolitaine dans ses limites actuelles, Corse comprise, et les territoires qui furent entre 1634 et 1814 des colonies françaises. C'est d'abord le royaume tel qu'il a été accru par les monarques successifs de 1659 à 1768, ainsi qu'Avignon, le Comtat, la Savoie et le Comté de Nice intégrés à la France sous la Révolution. Les nouveaux territoires sont à étudier à partir du moment où ils deviennent français. Les conquêtes du Directoire ou de l'Empire transformées en départements jusqu'en 1813 ou 1814 ne font pas partie du programme afin d'éviter aux préparateurs et aux candidats des difficultés bibliographiques et linguistiques insurmontables. Outre-mer, l'étude portera sur le Canada français et la Louisiane jusqu'en 1763, sur les îles à sucre des Antilles (Saint-Domingue jusqu'en 1804, Martinique jusqu'en 1794 et Guadeloupe jusqu'en 1810), la Guyane, ainsi que sur les Mascareignes, l'île de France (Maurice, jusqu'en 1810) et l'île Bourbon (Réunion). Nous allons donc examiner à partir des frontières du royaume des années 1630, la manière dont ont été intégrées à la France et à ses différents pouvoirs d'une part des sociétés rurales européennes détachées des Etats voisins et d'autre part des sociétés coloniales en voie de construction et dans lesquelles le pouvoir royal et l'Eglise interviennent d'une manière plus ou moins marquée.

Précisons toutefois qu'il ne s'agit pas ici de faire une histoire coloniale spécifique mais d'apprécier ce qui a été transplanté outre-mer des pouvoirs et des sociétés rurales de la France, tant au Canada qu'aux Iles, et de mesurer ce qui est resté irréductiblement différent. Par conséquent, le programme n'inclura pas l'histoire de la traite négrière en tant que telle dans sa dimension africaine et maritime, pas plus qu'elle ne comprendra l'étude des Indiens d'Amérique du Nord et des guerres franco-britanniques. En revanche, les questions relatives aux dynamiques sociales et familiales des sociétés rurales coloniales (mariages mixtes, libres de couleur, affranchis) et à leur contestation (marronage, insurrections) sont à prendre en considération. L'attention du jury sera néanmoins portée prioritairement sur les sociétés rurales métropolitaines qui rassemblent la très grande majorité des populations concernées par le programme.

Histoire contemporaine

Vivre à la campagne en France, de 1815 aux années 1970

Resserrée sur un seul pays, mais élargie à deux siècles et à une riche palette de thématiques, la question mise au concours doit permettre aux futurs enseignantes et enseignants d'approfondir leur connaissance de l'histoire de France contemporaine. Si la vie à la campagne peut paraître une réalité lointaine dont les détails matériels relèvent d'une culture pour partie révolue, elle a constitué le quotidien des sociétés jusqu'à une période récente de notre histoire. Il s'agit donc de l'étudier, non seulement pour ses transformations propres, mais aussi pour ce qu'elle révèle des mutations et des continuités sociales contemporaines. Dans le cadre de ce programme, la vie à la campagne doit donc être envisagée comme un observatoire de l'histoire générale de la France et des sociétés européennes, une histoire rurale totale qui laisse toute sa place à une approche multiscalaire et à la diversité des réalités territoriales et humaines.

Pour ne pas réduire le programme à une histoire agricole de la France, qui n'en est qu'une composante, les termes du sujet doivent être compris dans toute leur ampleur. En mettant l'accent sur la vie quotidienne des populations, en pratiquant une histoire incarnée attentive aux sources et aux témoignages, il s'agit de placer au premier plan les expériences sociales dans toute leur diversité (le statut, les métiers, le niveau de revenu, la nationalité, le genre, l'âge, seront pris en compte, tout comme les spécificités régionales et locales). "Vivre" (ou parfois survivre), c'est grandir, manger, apprendre, travailler, consommer, se divertir, éprouver, prier, combattre, résister, lutter, voter, voyager, se protéger, souffrir, aimer, se soigner, mourir (indicative, cette liste de verbes n'est ni limitative ni hiérarchisée). Pourvu qu'ils restent attentifs aux vécus et aux ressentis des acteurs et des actrices, les candidats sont invités à mobiliser, sans exclusive, tous les domaines d'une histoire, non seulement sociale et culturelle, mais aussi économique, technique, environnementale, politique, religieuse, etc.

Il s'agira par conséquent d'aborder les logiques et systèmes agraires, la mise à l'épreuve des communs, les différents types et modes de production agricoles et leur évolution (d'une agriculture vivrière vers une agriculture productiviste, commerciale et capitaliste et ses effets induits sur l'environnement, la santé et la condition animale), les acteurs de la "modernisation agricole" (des notables aux petits exploitants innovants ou aux comices, sans oublier les syndicats et les acteurs de l'État), la mécanisation et la motorisation (de la traction animale au tracteur ou à la moissonneuse-batteuse), les innovations en lien avec les sciences et techniques (du fumier aux engrais de synthèse, des produits phytosanitaires à la sélection variétale) et les nouvelles sources d'énergie, les modalités de leur diffusion et appropriation (presse, littérature technique, publicité, formation, etc.), les dynamiques et les crises (structurelles et conjoncturelles), l'ouverture aux marchés (du local à l'international), la structuration, le soutien et la redéfinition des métiers

(chambres d'agriculture, crédits, mutuelles, syndicats et offices, coopératives, PAC, interprofession), la spécialisation agricole, l'invention des filières (sans oublier le « pétrole vert » caractérisant la mutation en industrie alimentaire de l'agriculture), la définition de la qualité et la lutte contre la fraude (normes, contraintes sanitaires, appellations, signes de qualité et d'origine). Néanmoins, loin de se limiter au secteur agricole dont la place diminue peu à peu, le monde des campagnes se caractérise fondamentalement par la pluriactivité, dont témoignent la diversité de l'artisanat, le commerce, la proto-industrialisation, l'industrie rurale, et la main d'œuvre ouvrière ou tertiaire qui vit au village (migrations pendulaires) ainsi que le tourisme, la fonction publique, les professions libérales, etc.

Durant cette période, l'ouverture des campagnes se poursuit et s'approfondit, en lien avec la révolution des transports et des communications, générant une augmentation et une accélération de la circulation des hommes, des marchandises et des informations. Avec le chemin de fer, l'automobile et le camion, le vélo puis la mobylette, mais aussi le télégraphe, le téléphone, le transistor et la télévision, vivre à la campagne prend une nouvelle signification. De l'école communale aux collèges ruraux, l'accès à l'éducation contribue à l'acculturation nationale et au rapprochement des ruraux et des urbains. De la même manière, la généralisation de la conscription et l'expérience des guerres redéfinissent les contours du sentiment national, entre adhésion et rejet. Sans gommer les spécificités locales (cuisines, langues régionales, accents, folklore, etc.), ces divers facteurs de désenclavement et de décloisonnement participent des dynamiques d'intégration nationale, des processus de politisation et d'un réagencement des référents et des identités territoriales entre « petites patries » et « grande patrie », entre communes et régions, nation et Europe. Vivre à la campagne revêt une dimension politique et culturelle qui englobe des enjeux tant locaux que nationaux. On s'intéressera ainsi au recul et aux transformations des pratiques religieuses, aux logiques d'encadrement de la société rurale, qu'elles relèvent de formes anciennes et renouvelées du contrôle social ou d'une emprise étatique, administrative et juridique considérablement renforcée. On envisagera également les rumeurs, les conflictualités, les révoltes, les luttes des classes, les manifestations collectives, mais aussi les registres d'action, etc.

Prenant pour objet, sur la longue durée, une France qui passe d'une société majoritairement rurale à une civilisation urbaine, ce programme encourage l'étude - à hauteur d'hommes et de femmes - des manières de vivre. On étudiera par conséquent les cadres de vie, de la maisonnée aux étendues de nature (plaines, forêts, estives, champs, routes et chemins, etc.), des villages aux petites villes (rues, places et aménagements divers), en portant un intérêt particulier à la culture matérielle et à l'entrée des campagnes dans la consommation de masse qui transforme, entre autres, les pratiques alimentaires et vestimentaires, les normes d'hygiène ainsi que les exigences de confort. Il s'agira d'entrer dans l'intimité des foyers pour saisir les émotions, les sentiments, les croyances, les joies et les peurs ou les violences. Il conviendra aussi de suivre les ruraux dans leurs expériences collectives, dans leur rapport aux autres. En effet, au cours de ces deux siècles, les horizons s'élargissent : des rapports de voisinage aux liens associatifs, de la forge au lavoir et du café à l'église, du braconnage aux sociétés de chasse ou de pêche, de la veillée aux planchers de bal et aux terrains de sport, des processions aux fêtes patronales, des foires aux épicerie et aux supermarchés, les sociabilités, les solidarités et les loisirs se recomposent, en lien avec l'essor des mobilités. Dans le même temps, l'architecture et le bâti se densifient et se diversifient (la ferme et ses bâtiments, le moulin, la fabrique puis l'usine, le petit patrimoine rural, l'église, l'école et la mairie, la gare, la poste, la gendarmerie, etc.) dans des campagnes qui passent de leur maximum démographique à la déprise.

Vivre à la campagne enfin, c'est éprouver des expériences sensorielles, une sensibilité au paysage (fruit d'une construction sociale), à ses dégradations et à sa protection, une connaissance de la nature et du monde animal (domestique et sauvage).

Si l'on peut s'appuyer sur les définitions statistiques (en vertu desquelles, en France, les communes de moins de 2000 habitants sont des villages), on n'oubliera pas que la ruralité se définit aussi en fonction des perceptions qui lui sont associées et qui débordent ce strict cadre



démographique. Espaces de circulation, toujours reliées aux espaces urbains, les campagnes ne peuvent de toute façon pas être dissociées de leur environnement. Rappelons cependant que le programme se focalise sur l'espace français métropolitain. Il inclut la Corse, mais n'intègre ni les territoires ultramarins ni les espaces coloniaux, dont les évolutions sont trop spécifiques pour que la comparaison opère.

Le programme s'ouvre en 1815, au lendemain de la Révolution et de l'Empire, qui ont considérablement modifié le pays et la société, contribuant à une émancipation du peuple des campagnes et un renforcement de la bourgeoisie, nés du bouleversement des structures sociales et politiques d'Ancien Régime. L'année 1815 correspond aussi au retour des émigrés et des anciens combattants des guerres impériales et à l'éruption du Tambora, dont les conséquences climatiques provoquent une grave crise agricole. L'étude s'achève avec les années 1970, quand s'infléchit la déprise démographique des communes rurales et que tend à disparaître le modèle de la petite exploitation familiale, sonnante "la fin des paysans". Avec l'arrivée des néo-ruraux, l'essor du tourisme vert et des parcs naturels, s'ouvre déjà une mutation des regards portés sur la campagne, la nature et l'environnement, au moment où est créé le ministère chargé de sa protection.

La question trouve de très nombreux échos, directs ou indirects, dans les programmes de l'enseignement secondaire. On citera notamment les leçons de 4e (« L'Europe au temps de l'industrialisation », « Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle ») et de 3e (ainsi l'étude de la crise des années 1930, mais aussi celle des guerres mondiales et des modernisations socio-culturelles de la fin du XXe siècle). Très présente dans le programme de 1e (« L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales », « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 »), l'histoire des campagnes françaises croise de nombreux aspects des programmes de terminale, de 1e et terminale technologique et de la spécialité HGSSP (en particulier le thème sur l'environnement). Par son ancrage territorial et son impact sur les paysages contemporains, elle rend par ailleurs tangibles les indispensables liens entre les enseignements d'histoire et de géographie.

Questions de géographie

1/ Les littoraux français

Depuis l'intégration, en 2009, d'une thématique-cible pour appréhender de manière approfondie l'étude de la France et de ses régions dans les programmes de géographie des concours du CAPES/CAFEP et des agrégations, les littoraux n'ont été abordés que sous les éclairages indirects de l'urbanisation, des systèmes productifs, des marges, des espaces ruraux ou encore du peuplement. À l'échelle mondiale, la question, proposée aux concours en 2014, de la « géographie des mers et des océans » n'a permis d'appréhender l'échelle régionale du littoral français que de manière ponctuelle et dans sa relation aux espaces maritimes. Cibler le programme sur les littoraux français permet ainsi d'approfondir l'étude de milieux, cadres spatiaux et territoires spécifiques, définis par des logiques d'interactions multiples, dans les contextes métropolitains et ultra-marins.

Délimiter le littoral comme un espace interface entre terre et mer

Appréhendé comme une zone de contact entre la terre et la mer (du latin *litus*, *litoris*, rivage), le littoral est une notion complexe, « difficile à définir de manière précise telle qu'un dictionnaire entendrait le faire. Le concept est riche du fait de la situation d'interface, des limites et des discontinuités introduites, des mélanges possibles ; c'est le lieu des contacts et des échanges » (A. Miossec, 2004, *Hypergé*). Dans cette perspective, en tant que milieu, le littoral se rapporte à la « bande des contacts biophysiques entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère » (*Géococonfluences*). En tant qu'espace, il est une « bande de l'influence réciproque des activités maritimes et terrestres » (*ibid.*). Enfin, « le littoral est aussi un espace de vie, un territoire et un cadre que les sociétés humaines façonnent et dans lequel elles s'inscrivent » (S. Robert, P. Cicille, et A. Schleyer-Lindenmann, 2016, *Habiter le littoral*), impliquant des interactions entre les sociétés et leur environnement littoral, en termes d'usages, de pratiques et de représentations. Spatialement, le littoral constitue également une zone de contact, une interface entre avant-pays maritime et arrière-pays terrestre, associée à des « formes de l'organisation de l'espace originales » (Brunet, 1992, *Les mots de la géographie*) telles que les effets de synapse, l'exploitation des ressources, la valorisation touristique, ou encore la gestion des risques. Ainsi, l'espace littoral est caractérisé par des dynamiques propres qui, articulées aux activités humaines et à une grande diversité de mises en valeur (aménagement, exploitation, protection, etc.) en font un espace-clé pour appréhender les relations entre les sociétés et leur environnement littoral, dans un contexte marqué par les changements environnementaux.

Délimiter l'étendue des espaces littoraux se révèle complexe. Le rapport Piquard (1973) – considéré comme un élément fondateur d'une politique du littoral avant-même la mise en œuvre de la loi Littoral en 1986 reconnaissant le littoral comme « entité géographique » spécifique – en propose une approche « géométrique » calée sur la zone de battement des marées. C'est un espace dont l'étendue reste limitée, mais qui élargit le trait de côte, incluant la ligne de base. De part et d'autre, les modes d'utilisation de l'espace sont totalement différents entre le domaine maritime et l'arrière-pays. M. Piquard invite ainsi à la mise en œuvre d'une « politique d'aménagement associant le domaine public maritime et l'arrière-pays sur plusieurs kilomètres de profondeur dans le but de "mettre fin au contraste entre la côte congestionnée et l'arrière-pays déserté, et cela dans tous les domaines : de la densité, de l'esthétique, de l'écologique, comme de l'économie et des finances des collectivités, des valeurs foncières" » (*Rapport Piquard* cité par Y. Veyret et R. Laganier, 2021, *Dictionnaire Collectivités territoriales et Développement Durable*). Cette approche s'inscrit dans une appréhension du littoral comme « un espace régi par le droit. On peut, à ce titre, parler d'un littoral d'institution » (A. Miossec, 2004, *Hypergé*). Les enjeux de délimitation des espaces littoraux

s'inscrivent ainsi dans des enjeux juridiques, politiques et de gestion (« communes littorales », « bande littorale de 100 mètres inconstructibles », etc.), en vue de leur aménagement et leur protection.

Dans ce cadre, selon la définition de la loi Littoral (1986), en 2022, on recense 885 communes riveraines de la mer ou de l'océan en métropole et 90 en outre-mer (hors Mayotte), auxquelles il convient d'ajouter les territoires communaux de 87 communes riveraines d'un lac, d'un estuaire ou d'un delta en lien avec le domaine maritime ou océanique. En revanche, 150 autres communes concernées par la loi Littoral sont exclues du champ de la question car riveraines d'un lac continental « naturel » ou artificiel de plus de 1 000 hectares, mais sans lien avec le domaine maritime ou océanique.

Le littoral français métropolitain s'organise autour de part et d'autre d'un linéaire côtier de 5 853 km composé de côtes rocheuses et à falaises (44 %), de côtes d'accumulation (39 %), et de côtes artificialisées (17 %). Il s'y ajoute environ 2 000 km de côtes ultra-marines (Guyane, îles des océans Atlantique, Indien, Pacifique et Antarctique), constitué de 41 % de côtes rocheuses et à falaises, 29 % de côtes d'accumulation, 12 % de côtes artificialisées et 18 % de mangroves)¹.

Au-delà de ces caractéristiques côtières, le littoral est un carrefour entre l'avant-pays maritime et l'arrière-pays terrestre. Souligner les interactions entre ces deux espaces permet de replacer les littoraux dans le cadre plus large du territoire national. L'étendue continentale d'un arrière-pays, sa profondeur, sont à relier directement aux façades maritimes, et les relations fonctionnelles existant entre le littoral et son arrière-pays s'inscrivent dans des limites qui ne sont ni rigides ni intangibles – à la différence du « littoral d'institution » (Miossec, *op. cit.*) précédemment évoqué. L'arrière-pays ou hinterland s'inscrit dans une dimension d'interface. L'arrière-pays traduit spatialement la zone d'influence et d'attraction (économique, résidentielle, etc.) d'un port, d'une station balnéaire, ou encore d'un espace protégé, en lien avec la littoralisation des populations et des activités, la maritimisation et la montée en puissance du trafic maritime. « Penser l'évolution des territoires littoraux ne peut pas se faire sans considérer les habitants » (S. Robert *et al.*, *op. cit.*) et, dans ce cadre, les modes d'habiter des populations des littoraux (permanentes ou temporaires) impliquent d'interroger des hinterlands plus ou moins étendus (mobilités domicile-travail, mobilités touristiques, etc.). Sur le plan économique, il est également difficile de délimiter l'hinterland dans la mesure où la mondialisation, mais aussi les pratiques de « porte à porte » construisent des hinterlands inversés (Paris-Le Havre), profonds, connectés voire interconnectés par les logiques des grands acteurs du transport maritime (CMA-CGM, par exemple). Son étendue dépend de l'importance des axes de communication et de leur capacité structurante au sein des territoires par les voies de communication qui convergent vers les ports, dont les statuts, les emprises et les activités varient et animent inégalement les littoraux. Si la littoralisation des activités a structuré les espaces à l'échelle nationale, il convient également d'intégrer à la réflexion l'échelle mondiale de la maritimisation de l'économie, cette dernière mettant en relation les espaces transformés par la littoralisation.

L'avant-pays maritime mérite également d'être intégré dans les analyses des littoraux français. Il conviendra de mentionner l'importance de la ZEE française (la deuxième plus étendue du monde) mais surtout d'insister sur les activités qui se développent en mer à proximité des côtes en lien avec la fonction d'interface des littoraux : pêche et aquaculture, énergies, tourisme, etc. Les effets de ces

¹ Source : notre-environnement.gouv.fr, rubrique les milieux marins et littoraux français. Selon le SHOM, le linéaire côtier s'étend sur environ 18 000 km (en tenant compte des anfractuosités). La longueur du linéaire côtier est donc soumise à la précision de la mesure.

activités en termes d'organisation spatiale doivent être pris en compte (ports de pêche, industries, stations balnéaires, etc.).

Les littoraux français, des espaces à la fois diversifiés, attractifs et fragiles

Forte de ses façades maritimes dans des contextes climatiques divers (des tropiques aux régions polaires), et de la diversité des morphologies et des paysages côtiers, la France possède un patrimoine littoral remarquable. Ce patrimoine constitue une richesse paysagère et écologique, la source d'un potentiel de développement socio-économique important mais aussi d'enjeux d'appropriations territoriales et de conflits d'usages.

Les littoraux sont des milieux fragiles, exposés à de nombreux aléas au premier rang desquels se trouvent l'érosion (falaises du pays de Caux, littoral girondin, etc.) et la submersion marine, auxquelles s'ajoutent, dans les espaces ultra-marins, les risques liés aux cyclones, tremblements de terre, tsunamis et éruptions volcaniques. Les risques d'érosion et de submersion sont en outre aggravés par le contexte d'élévation du niveau marin observé depuis un siècle et qui va se poursuivre dans les décennies à venir. Le changement climatique est aussi une composante des phénomènes d'eutrophisation affectant aussi bien les côtes métropolitaines (algues vertes en Bretagne) qu'outre-mer (sargasses aux Antilles). Il convient également de mentionner la pollution des espaces littoraux, issues de sources diverses tant terrestres que maritimes (villes et ports, fleuves, rejets induits par la navigation, etc.).

Les influences anthropiques sont essentielles dans la compréhension de l'ensemble de ces risques, au regard de l'occupation et de la mise en valeur des littoraux français par les populations et les acteurs, publics et privés, à toutes les échelles. L'anthropisation croissante des littoraux et leur attractivité, sources d'une artificialisation très marquée, n'est contrebalancée que très localement par des démarches de renaturation ou de régulation des activités, visant à restaurer un fonctionnement plus naturel au littoral, à restaurer/recréer des zones humides, ou encore à réguler les formes d'appropriation du littoral.

Afin de préserver les espaces littoraux, plusieurs stratégies existent. Les parcs nationaux offrent ainsi une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables et un mode de gouvernance et de gestion qui leur permettent d'en préserver les richesses, tout en étant aussi parfois sources de conflits d'usages. Trois des onze parcs nationaux français sont en milieu littoral, deux en métropole et un en outre-mer. À ces parcs nationaux, il convient d'ajouter les huit parcs naturels marins (dont deux dans l'outre-mer²) qui englobent près de 10 000 hectares de milieux humides littoraux, et dont sont riverains 1,4 million de personnes. En outre, certains parcs naturels régionaux sont situés sur des zones littorales en métropole, comme en outre-mer. Il s'agit de territoires protégés et habités, généralement situés dans des zones fragiles, présentant une valeur paysagère, environnementale et patrimoniale, et ayant une double vocation : la protection et le développement durable. À une échelle plus locale, on peut aussi évoquer les quelques 750 sites protégés par le Conservatoire du littoral, ou d'autres types d'espaces protégés permettant de protéger des espaces littoraux fragilisés.

Habiter les littoraux français : des espaces densément peuplés accueillant un large panel d'activités

Les littoraux français sont des espaces densément peuplés. En France métropolitaine, les communes littorales accueillent un peu plus de 10 % de la population sur seulement 4 % du territoire. Ce peuplement est à la fois hérité de multiples phases anciennes d'aménagements des

² Le neuvième, celui des Glorieuses, a été remplacé en 2021 par une réserve naturelle nationale.

littoraux liés à l'assainissement des zones humides, des paluds et à la poldérisation (Camargue, Landes, Aunis, Saintonge, Flandre, etc.), mais aussi à l'industrialisation et au développement du tourisme littoral (tourisme balnéaire, thalasso-thérapie, etc.). En termes de trajectoires résidentielles, les littoraux sont des espaces globalement attractifs, ce qui implique une urbanisation et des aménagements parfois massifs, comme, par le passé, dans le cadre de la mission Racine pour le littoral languedocien. En parallèle, la littoralisation des activités industrielles a modifié le paysage littoral national avec la mise en œuvre des grandes zones industrialo-portuaires.

Huit millions de personnes habitent une commune littorale en France en 2016, dont 6,6 millions en France métropolitaine, où la densité de population atteint 265 habitants par km² (contre 45 hab/km² dans les DROM). La population littorale a augmenté de 42 % entre 1962 et 2016 en France métropolitaine et a presque doublé (+ 92 %) dans les espaces ultra-marins sur la même période. À ces habitants permanents s'ajoutent de nombreux touristes et les salariés des activités saisonnières. En période estivale et de vacances scolaires, la population littorale double ainsi en France métropolitaine. Les activités résidentielles et commerciales s'adaptent à ces variations et sont dominantes au sein de l'économie littorale.

Toutefois, les littoraux ne sont pas uniformément attractifs pour les résidents permanents, pour ceux y ayant une résidence secondaire ou les touristes. Face à la variation saisonnière de population, on peut noter une demande croissante – voire une certaine pression – sur le parc de logements dans et autour des stations balnéaires (jusque dans les arrière-pays littoraux), sur la gestion de la ressource en eau, ou encore sur l'organisation des flux touristiques avec des enjeux forts sur les aménagements d'infrastructures de transports. Les grandes phases de l'aménagement du littoral et de l'urbanisation de la seconde moitié du XX^e siècle se sont inscrites dans une dimension régionale, voire nationale, et ont été en partie régulées par la loi Littoral. C'est désormais largement à l'échelle locale des communes et intercommunalités littorales que s'opèrent les transformations et projets d'aménagement, dans le souci d'accueillir les populations, de développer les activités et les services, tout en ménageant l'espace côtier. Dans les villes portuaires, les anciens fronts d'eau industrialo-portuaires sont souvent des espaces en cours de transformation, comme le quartier de l'Eure au Havre ou le quartier du centre canal et du Mazet à Port-Saint-Louis du Rhône.

Les grandes phases d'aménagement du littoral et les mutations récentes ne doivent cependant pas faire oublier les héritages multiples présents sur le littoral. Malgré la contraction des activités de défense, les grandes bases navales de Brest et de Toulon constituent des nœuds économiques et géostratégiques de la puissance militaire française. Les nombreux paysages militaires couvrant le littoral sont aujourd'hui parfois valorisés comme des ressources touristiques et patrimoniales, en vue d'assurer un nouveau dynamisme en lien avec les activités connexes. La reconquête de l'arsenal de Rochefort et l'aventure de *l'Hermione* redonnent un éclairage sur l'action pionnière de l'aménagement littoral. L'essor des sites muséographiques liés aux conflits (plages du débarquement de Normandie, Pointe du Médoc, etc.), à l'histoire de la mer, de la pêche (Fécamp, Concarneau, etc.), la patrimonialisation des phares (Cordouan, phare de l'îlet de Petite-Terre, etc.), des activités littorales (marais salants de Guérande), illustrent la richesse et la diversité des activités du littoral.

Les littoraux sont ainsi des espaces attractifs et, partant, convoités, dans le cadre de la littoralisation des populations et des activités, et de la maritimisation. L'intégration d'activités nouvelles, notamment le développement de l'éolien littoral et off-shore, génère des tensions et des conflits avec les autres activités littorales, qu'elles soient productives (agriculture, pêche, ostréiculture/conchyliculture, industrie, etc.) ou présentielle (touristiques et résidentielles). À ces conflits se surimpose la coexistence de logiques d'aménagement et d'une volonté croissante de protection des espaces littoraux, le tout dans un contexte de recul du littoral lié à la montée des eaux

et affectant de nombreuses régions, en particulier les littoraux flamands et charentais ou le delta du Rhône.

Les littoraux, une présence constante dans les thématiques des programmes scolaires du collège et du lycée

Si, dans les programmes scolaires du secondaire, aucune partie n'est spécifiquement dédiée à l'étude exclusive des littoraux français, la thématique se prête à de multiples déclinaisons didactiques au sein de nombreux thèmes qui abordent la question des littoraux et qui sont susceptibles de convoquer avec profit l'analyse d'exemples français métropolitains et ultra-marins.

Au collège, l'enseignement de la géographie en cycle 3 est centré sur la notion d'« habiter ». Il introduit des notions géographiques et initie des démarches qui sont ensuite enrichies et approfondies au cycle 4, où les espaces et les territoires, dans le cadre de leur aménagement par les sociétés, sont interrogés au regard de la durabilité de leur développement et des effets géographiques de la mondialisation contemporaine. En classe de sixième, le thème « Habiter les littoraux », porte sur les espaces littoraux à vocation industrialo-portuaire ou touristique, au sein desquels les différentes formes de pratiques spatiales des littoraux français peuvent être convoquées. Il y est question de caractériser et de différencier les façons d'habiter ces espaces à travers l'étude de leurs conditions naturelles, de leur vulnérabilité ainsi que des types d'activité et des aménagements qui s'y déploient. En classe de cinquième, il est possible d'envisager l'étude du sous-thème intitulé « Prévenir et s'adapter aux risques industriels, technologiques et sanitaires ou liés au changement climatique » à partir du cas d'un littoral français particulièrement exposé à ces phénomènes en raison de sa situation ou des aménagements industriels qui y sont installés. En classe de quatrième, dans le cadre des thématiques intitulées « Le tourisme et ses espaces » et « Mers et océans : un monde maritimisé », l'espace français, marqué par ses importantes bordures littorales et par ses territoires insulaires diversifiés, est particulièrement éclairant pour mettre en lumière les effets économiques, sociaux et environnementaux très importants de la mondialisation sur les territoires. En classe de troisième enfin, consacrée à l'étude de la France et de l'Europe, plusieurs thématiques intègrent l'étude des littoraux : celle des « espaces productifs et [de] leurs évolutions » où le programme invite à traiter des espaces du tourisme, celle intitulée « Pourquoi et comment aménager le territoire ? », où les espaces ultra-marins sont étudiés spécifiquement, ou encore celle concernant « La France et l'Europe dans le monde », où les littoraux en tant qu'espaces d'articulation entre le territoire national et le monde font naturellement l'objet d'une attention particulière.

Les programmes de géographie du tronc commun du lycée sont conçus de manière à ce que l'étude de la France s'effectue tout au long du lycée, en la replaçant dans un contexte plus large, pour que les futurs citoyens aient conscience des enjeux et de leurs possibilités d'action. En classe de seconde, consacrée aux défis d'un monde en transition sur les plans de l'environnement, du développement et des mobilités, du fait de la richesse et de la fragilité des milieux qui y motivent des politiques d'aménagement et de préservation particuliers, des exemples de littoraux français peuvent être convoqués pour l'étude des « Sociétés face aux risques » et s'insérer dans la question spécifique traitant de « La France : des milieux métropolitains et ultra-marins entre valorisation et protection » ou même être évoqués lors de l'analyse des « mobilités touristiques internationales ». En classe de première, consacrée aux « dynamiques d'un monde en recomposition », il est envisagé « la littoralisation des espaces productifs » à l'échelle mondiale comme à l'échelle française où l'attention est portée sur l'étude des systèmes productifs français, territoires ultra-marins inclus. En classe de terminale, où « les territoires dans la mondialisation » sont étudiés « entre intégrations et rivalités », les mers et océans sont abordés comme « vecteurs essentiels de la mondialisation », dont les effets sur les espaces littoraux sont appréhendés en terme

« d'appropriation, de protection et de liberté de circulation ». Dans ce cadre, la puissance maritime de la France métropolitaine et ultra-marine est interrogée et les notions de haute-mer, maritimisation, puissance, route maritime, zone économique exclusive sont explicitement à travailler.

2/ Environnements : approches géographiques

Aborder la question des environnements en géographie constitue une démarche utile compte tenu des enjeux politiques et d'aménagement, mais aussi de l'intérêt que revêt cette question tant du point de vue disciplinaire que scolaire.

Les environnements en géographie : questions épistémologiques

Absent des dictionnaires de géographie des années 1970, l'environnement est devenu, en l'espace d'une quarantaine d'années, une notion majeure pour les géographes qui l'utilisent, en première instance, pour dire l'interaction entre réalités biophysiques et sociétés. Elle est pourtant restée très discrète dans les programmes des concours de l'enseignement depuis trente ans. Notion « convenable » (Lespez, Dufour, 2020) en ce qu'elle permet de saisir d'emblée les liens unissant les composantes humaines et non humaines d'un système terre, elle peut revêtir des sens et des approches différenciées, tantôt issues d'une géographie plus naturaliste, tantôt relevant d'une approche plus sociale et culturelle de la géographie. À cet égard, le recours au pluriel dans l'intitulé de la question est nécessaire : la notion devra être connue et comprise dans ses multiples approches, et dans leurs apports différenciés à la discipline géographique. Derrière le terme d'environnement se déploient en effet des démarches géographiques différentes : d'un côté, celles d'une géographie physique ayant pleinement intégré les facteurs et enjeux sociétaux – que l'on pense à la géoarchéologie, à la biogéographie, ou encore à la climatologie contemporaines, pour ne citer qu'elles ; de l'autre, une géographie s'inscrivant plus explicitement dans le champ des sciences sociales, et abordant les réalités biophysiques par les regards et actions que les sociétés portent sur elles. En ce sens, il conviendra d'interroger la place de l'environnement dans l'évolution plus générale de la discipline géographique.

Si les environnements en géographie sont multiples par les approches de recherche, ils s'avèrent également variés par les notions qui leur ont été associées. À cet égard, les programmes scolaires de collège et lycée sont éclairants en ce qu'ils mobilisent prioritairement tantôt la notion de développement durable, tantôt celle de transition. Il sera indispensable que les candidats saisissent combien l'une et l'autre interrogent de manière différente celle d'environnement et quels sont les enjeux conceptuels et pédagogiques d'une telle coprésence au sein des programmes.

Enfin, toujours dans une perspective épistémologique, il conviendra d'interroger la dimension proprement géographique des environnements. L'étymologie du mot renvoie à ce qui entoure, établissant une forme de proximité sous-jacente à la notion même d'environnement ; défini dans l'action publique comme « *le cadre, le milieu et les conditions de vie des sociétés* » (Veyret, 2008), l'environnement n'est pas sans ambiguïté géographique. Ambiguïté de délimitation tout d'abord, la notion ne permettant guère l'établissement de critères géographiques simples pour en circonscrire les limites. Tension scalaire ensuite, entre des environnements d'autant mieux représentés dans le champ politique qu'ils sont appréhendés à une échelle locale, et la montée de travaux multiples sur le caractère planétaire – des enjeux environnementaux. Là encore, la maîtrise de ces différentes échelles d'appréhension des environnements, de leurs enjeux spécifiques et de leurs articulations permettra de construire des questionnements à explorer au fil de la préparation.

Les environnements en contexte anthropocène

La publication de ce programme intervient dans le contexte très particulier de l'inscription de la planète dans l'ère anthropocène. Le terme, s'il demeure objet de discussions notamment quant à ses possibles délimitations temporelles, est en revanche aujourd'hui plus consensuel par le constat

qu'il dresse. Les sociétés humaines sont aujourd'hui devenues le facteur majeur de modification de la planète, ce dont rend compte la géologie mais aussi les données produites sur le fonctionnement des éco-socio-systèmes. Parler d'Anthropocène permet de mettre en évidence le caractère irréversible de l'empreinte des sociétés humaines sur les réalités biophysiques. Cette réflexion doit comprendre le contexte de changements globaux, en prenant bien en compte les évolutions sociétales (mondialisation, redéfinition des rapports Sud/Nord, entre les Suds, etc.), ainsi que la diversité des risques et des formes de vulnérabilités, illustrant les interactions complexes entre les sociétés et leurs environnements.

Interroger les environnements en géographie dans ce contexte débouche sur de multiples pistes : ainsi, la mesure de l'action des sociétés sur leurs environnements devra être analysée de manière détaillée. Il conviendra d'explorer les méthodes choisies pour rendre compte de ces changements majeurs qui affectent les écosystèmes, et d'analyser les difficultés rencontrées pour attester de réalités souvent qualifiées d'hybrides. Si le recours à des approches éprouvées de longue date par la géographie, comme l'analyse de l'évolution paysagère ou la mesure sur le temps long de l'évolution d'indicateurs tels que les températures, les précipitations, l'usage du sol, est possible, la question de nouvelles méthodologies permettant de saisir au plus près les interactions entre réalités biophysiques et sociétés humaines devra être posée.

Au-delà des méthodes, ce sont bien les mutations environnementales induites par l'action des sociétés elles-mêmes qu'il conviendra d'interroger. Les datations possibles de l'Anthropocène sont multiples, mais plusieurs d'entre elles proposent des bornages temporels associés au développement de modes de production aux impacts environnementaux majeurs : défrichements agricoles, développement industriel, voire croissance d'une économie tertiaire aux impacts environnementaux souvent sous-estimés. Cette analyse pourra reposer tant sur des travaux naturalistes qui décrivent et analysent l'évolution des réalités biophysiques sous l'action des sociétés, que sur des recherches davantage inscrites en géographie sociale et économique, qui dépeignent l'évolution des systèmes productifs et leurs conséquences en matière environnementale. Ces mutations de l'environnement peuvent être causées par la somme d'actions individuelles de faible ampleur mais aussi par le développement d'infrastructures aux effets particulièrement lourds d'ailleurs considérées comme des indicateurs de la « grande accélération » évoquée par le chimiste Will Steffen (2007) : grands barrages, réseaux routiers et ferroviaires, mines et activités extractives diverses, notamment dans leurs développements contemporains (exploitation des sables bitumineux ou des gaz de schiste, par exemple), accélération des mobilités et développement du transport aérien. Ce constat gagnera à être articulé avec la place accordée à l'environnement dans les discours de nombreux acteurs politiques et économiques pour soutenir leur activité (labellisation touristique, de produits agricoles ou forestiers, etc.).

Les conséquences géographiques plus indirectes des mutations successives des systèmes productifs devront également être maîtrisées par les candidats : ainsi la métropolisation et la littoralisation constituent-elles des dynamiques majeures des deux derniers siècles dont l'impact sur l'ensemble des composantes locales des écosystèmes est connu : imperméabilisation des sols, modification des rythmes quotidiens et saisonniers des écosystèmes, perturbation de la faune et de la flore présentes, évolution du trait de côte, pour ne citer qu'elles. De manière plus générale, le changement global constituera également un point d'attention fort de la question au programme, l'origine anthropique des évolutions climatiques récentes étant bien documentée. Il ne s'agira en aucune manière d'exiger des connaissances climatiques abouties des candidats, mais une connaissance sommaire des travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et des mécanismes en jeu sera attendue – tout comme, nous y reviendrons, celle des mécanismes d'adaptation à ces changements environnementaux majeurs.

Une attention particulière sera portée aux espaces au sein desquels l'empreinte de l'action des sociétés sur les environnements est la plus manifeste, qu'elle soit la conséquence directe d'une exploitation locale, ou qu'elle affecte des espaces jugés emblématiques d'une nature idéalisée. Ces deux situations ne sont d'ailleurs pas incompatibles, comme en témoignent les images fortement

médiatisées des forêts tropicales sujettes aux défrichements à visée agricole, ou les alertes tout aussi largement relayées dans la presse internationale concernant les espaces polaires, ou encore les océans subissant l'apparition de « continents de plastique ». Une attention particulière sera portée aux environnements urbains, dont le caractère « anthropocène » est désormais bien documenté, qu'il s'agisse de l'évolution des sols, du développement d'une biodiversité spécifique, de rythmes saisonniers et diurnes profondément altérés, ou du retour en grâce de l'agriculture urbaine. Au passage, une analyse critique des différences de traitement observables dans les médias mais aussi au sein de la littérature scientifique entre les environnements et les lieux d'une planète pourtant totalement inscrite dans l'ère anthropocène sera attendue.

In fine, si l'analyse de dynamiques globales a caractérisé une partie des sciences de l'environnement dans les dernières décennies, notamment autour du changement climatique et de l'anthropocène, c'est bien en géographes que les candidats seront amenés à aborder ces thématiques. Autrement dit, il s'agira non seulement de saisir en quoi les problématiques environnementales s'inscrivent aujourd'hui à une échelle monde, mais aussi, voire surtout, de mesurer les manifestations de ces phénomènes à grande échelle.

Les environnements, enjeux sociaux, culturels et politiques

Au-delà du double diagnostic évoqué plus haut – constat des mutations environnementales majeures observables à la surface du globe, mais aussi mutation du regard scientifique et sociétal sur la nature des liens entre sociétés et réalités biophysiques –, la question au programme invite à considérer les environnements en tant qu'enjeux politiques spatialisés.

Documentées de manière croissante par les travaux scientifiques d'origine disciplinaire diverses, les mutations environnementales s'inscrivent de manière croissante dans le débat public, notamment dans le cadre des politiques dites de développement durable et de transition, dont la diffusion dans le cadre scolaire n'est pas le moindre des défis. Ces deux démarches, aujourd'hui amenées à cohabiter, ne sont pas identiques : les politiques dites de développement durable, initiées dans le courant des années 1990, abordent l'environnement en regard de deux autres exigences majeures, l'économie et le social. Les politiques dites de transition, plus récentes, s'entendent comme des politiques de changement progressif d'un système, quand bien même il constituerait une évolution majeure. L'environnement n'y est pas explicitement évoqué, et pourtant, la plupart des politiques de transition se voient accoler un adjectif pour signifier un objet et un objectif environnemental : transition énergétique, transition écologique notamment. Là encore, ce pan du programme devra être abordé par le prisme de la géographie, c'est-à-dire en privilégiant les questionnements spatiaux et paysagers induits par ces politiques.

En outre, la question invite à s'interroger sur la capacité des acteurs à prendre en charge ces mutations des environnements et les conséquences des actions humaines sur ces environnements, notamment en termes de gestion des risques. Les politiques environnementales sont au cœur de tensions géo-économiques et/ou géopolitiques, elles posent également la question de la gouvernance et de l'inégalité des territoires face à la gestion de ces enjeux (capacité technique, technologique, financière, etc.). Les impacts sur les environnements soulèvent parfois des enjeux sociaux et culturels auxquels les sociétés peinent à répondre par le biais de politiques publiques.

Quand des réponses émergent, la pluralité des environnements invite à interroger la pertinence des échelles d'action politique au sens large et la possibilité d'une politique globale sur les sujets environnementaux. Les objectifs de développement durable de Rio (1992) ont souvent été assortis d'une injonction au « Penser global, agir local » : quels sont les ressorts et limites de cette articulation ? En outre, les politiques environnementales, qu'elles soient abordées par le prisme du développement durable ou de la transition ont permis l'émergence de modèles successifs, parfois concurrents : modèles de ville durable, modèles de transition énergétique par exemple. La reproductibilité de ces modèles, leur circulation entre divers espaces, et plus largement la diffusion de cadres théoriques conçus dans les Nord – le développement durable en étant un exemple – devront être interrogées. Cette question est d'autant plus cruciale que l'environnement est devenu

au fil des décennies un enjeu majeur de la scène internationale, que ce soit par le biais de grandes manifestations comme les COP (Conférences des parties, qui se réunissent tous les ans depuis 1995 sous l'égide des Nations Unies) ou les Sommets de la Terre, ou par l'inscription d'exigences environnementales croissantes dans le financement des politiques de développement *via* les bailleurs internationaux (Banque mondiale, FMI), ou des acteurs de la conservation (UNESCO, grandes ONG environnementales). Les espaces protégés sont également emblématiques de ces tensions entre intérêt national voire international et enjeux locaux. Ainsi, la valorisation d'espèces et d'espaces apparaît largement conditionnée par les représentations occidentales, entraînant de fréquentes difficultés de mise en œuvre dans des territoires où les espaces protégés ne répondent guère aux images, pratiques et usages locaux. La question souligne la difficulté des politiques à trouver le juste équilibre entre mise en valeur des environnements par les sociétés et leur protection, et la mise en place d'une gouvernance qui doit prendre en compte l'intégralité des points de vue dans un jeu d'acteurs complexe et parfois asymétrique (montée des mouvements altermondialistes, rôle du lobbying, influence croissante des réseaux sociaux dans la diffusion de l'information, etc.). Ces différentes politiques s'inscrivent dans des territoires préexistants : penser les environnements en géographie suppose donc d'analyser les implications spatiales des actions politiques qui y sont associées. Entre dépendance au sentier (particulièrement vive dans le cas des transitions énergétiques), prise en compte des réseaux préexistants et de leur fonctionnement centralisé (que l'on songe par exemple aux travaux sur le métabolisme urbain et ses évolutions), et pratiques habitantes (qui saisissent les questions environnementales de manière très contrastée), les enjeux géographiques de ces politiques constituent un pan majeur de la question au programme. À cet égard, les difficultés de mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique apparaissent particulièrement révélatrices.

La place même accordée ou non à l'espace dans ces différentes politiques de l'environnement au sens large devra également être interrogée : le principe d'une protection de l'environnement par des formes spatiales comme les espaces protégés ou les trames vertes et bleues – formes particulières de corridors écologiques –, mérite en effet attention. L'évolution des discours scientifiques et des pratiques en la matière constitue un vrai enjeu pour la géographie, tout comme les conséquences concrètes de ces évolutions – tant sur les réalités biophysiques que sur les sociétés présentes sur ces territoires.

Le rapport au temps de ces politiques environnementales représente également un enjeu majeur de la question de programme proposée. Il s'agira d'une part de prendre la mesure des variations d'approches en matière de gestion des environnements au fil du temps (par exemple en matière forestière ou dans la prise en compte des enjeux environnementaux des zones humides), et d'autre part aussi d'interroger plus précisément le rapport au temps dont sont porteurs les politiques environnementales passées et présentes. Entre évocation d'un état de référence supposé – et présenté comme objectif de nombre de politiques, et mise en avant plus récente de trajectoires différenciées, les conceptions de l'environnement et de la place qu'y jouent les sociétés diffèrent et méritent d'être questionnées. Entre tenants de la « restauration écologique » et partisans de la « renaturation », les approches divergent et se doivent d'être explicitées.

Enfin, il s'agira de mesurer autant que possible les conséquences sur les territoires de ces diverses politiques. Toute transition n'est-elle pas, *in fine*, territoriale, au sens où elle conduit à une évolution en profondeur des structures et rapports entre composantes sociales et biophysiques de l'espace habité ? Les conséquences sociales et économiques des politiques environnementales sont aussi objet de la géographie, et partie prenante du sujet à ce titre : dans quelle mesure la qualité des environnements, mais aussi les politiques environnementales contribuent-elles à des formes de ségrégation socio-spatiale (« points noirs » environnementaux *versus* espaces à haute qualité environnementale, privatisation et coût foncier de l'accès aux environnements de qualité, écoquartiers) ? Les jurys attendent des candidats une réflexion sur la justice environnementale, et plus largement une lecture politique de l'environnement, puisqu'il exprime également des rapports de forces.

Pour conclure, la question au programme entend mobiliser la variété des démarches et des échelles des géographes pour prendre la mesure de la contribution de la discipline à une interrogation majeure : comment penser (au mieux) les interactions entre sociétés humaines et réalités physiques d'une planète en partage.

Une question au cœur des programmes du secondaire

Au collège, le cycle 3 doit faire prendre conscience aux élèves de l'impératif d'un développement durable qui implique désormais de s'intéresser aux multiples transitions visant à protéger les environnements. En sixième en particulier, la notion « d'habiter » est au cœur du programme, notamment dans le cadre du thème 2 sur « *habiter les espaces de faibles densités* », qui interroge, entre autres, les enjeux de la biodiversité et les mutations environnementales liées aux pratiques productives dans les espaces ruraux.

Dans le cycle 4, il s'agit de sensibiliser les élèves à la vulnérabilité des espaces humains, en insistant sur les capacités des sociétés à trouver les solutions permettant d'assurer un développement durable (au sens du mot anglais *sustainable*, dont il est la traduction) et équitable. Il s'agit d'une injonction à s'appuyer sur les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). En cinquième, le thème 2 : *Des ressources limitées* (énergie, eau, alimentation), à *gérer et à renouveler*, au regard de la pression démographique permettra aux candidats de faire le lien avec la question du programme, tout comme dans le thème 3 : *L'environnement, du local au planétaire*. Ce thème permet en effet d'aborder le développement durable et l'environnement. Dans ce cadre, sont abordées deux questions : celle du changement global climatique et ses principaux effets géographiques régionaux et celle intitulée Prévenir et s'adapter aux risques (industriels, technologiques et sanitaires ou liés au changement climatique)

Au lycée, l'interaction entre environnements et transitions est au cœur du thème principal de la seconde « *Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition* » (48 heures y sont consacrées). Dans le programme de seconde, la transition est présentée de la façon suivante : « *Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés* ». La notion de transition est ainsi mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Entre autres, elle est déclinée à travers l'étude des évolutions environnementales. Les autres mutations à l'étude sont démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions.

Le thème 1, « *Sociétés et environnements : des équilibres fragiles* » met en relation la fragilité de l'environnement (ressources finies comme l'eau ou les sources d'énergie primaire notamment) + enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources. Le thème 2 intitulé « *Territoires, populations et développement : quels défis ?* » interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Dans le thème 3 sur les « *mobilités généralisées* », la question spécifique sur la France (« *La France : mobilités, transports et enjeux d'aménagement* ») invite à observer la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

En classe de première, « *Les dynamiques d'un monde en recomposition* » (48 heures), les recompositions que connaît le monde contemporain sont abordées comme effets des multiples processus de transition : recompositions urbaines (dans le thème 1 « *La métropolisation : un processus mondial différencié* »), mutations des espaces de la production dans le thème 2 et de celle des espaces ruraux abordés dans le thème 3. Or, chacune de ces dynamiques, à sa manière, interroge l'évolution des environnements dans lesquels elles s'inscrivent.



Dans le cadre du programme de terminale, « *Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités* » (48 heures), il s'agit d'étudier les conséquences, sur les territoires, du processus de mondialisation. Les transitions, dans leurs rapports aux environnements, sont moins explicitement mentionnées ; pour autant les liens restent bien présents au second plan. Par exemple, le thème 1 repose sur l'étude de la mise en valeur et de l'utilisation « *des mers et des océans* » et renvoie aux enjeux d'appropriation, de valorisation, mais aussi de protection de cet environnement.

Enfin, dans le programme de spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » en terminale, l'environnement correspond au thème 5 « L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire », les objectifs affichés étant d'« analyser l'évolution des rapports entre les sociétés et leurs milieux, et notamment les changements environnementaux non désirés qu'ils induisent » et d'« en comprendre les enjeux géopolitiques ».